

LES CENTRES SOCIAUX

• ÎLE-DE-FRANCE

ANALYSE 2013

À PARTIR D'UNE PHOTOGRAPHIE 2011

ÉDITO	1
CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL	2
CARTE DES CENTRES SOCIAUX DE L'ESSONNE	3
PROJET	4
PARTENARIATS	9
VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE	10
RESSOURCES HUMAINES	12
FINANCES	14
FICHE DÉPARTEMENTALE	15

ÉDITO

Au cœur de la région la plus peuplée de France, l'Essonne, département à forte disparité géographique, dénombre aujourd'hui 31 centres sociaux agréés, dont la quasi-totalité est implantée au nord du département, en milieu urbain.

Acteurs incontournables du développement social des territoires, les centres sociaux répondent aux enjeux actuels de la cohésion sociale en favorisant la mise en œuvre d'initiatives locales, qu'elles soient individuelles ou collectives, en particulier au travers de la valorisation de la participation des habitants.

C'est avec la volonté commune de diffuser le plus largement possible les résultats de l'activité portée par ces équipements d'animation de la vie sociale que la caisse d'Allocations familiales de l'Essonne et la Fédération des centres sociaux et socio-culturels de l'Essonne ont décidé de s'associer au déploiement de SENACS (Système d'Echange National des Centres Sociaux), à l'instar de l'ensemble des départements d'Ile-de-France.

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), en partenariat avec la Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France (FCSF), a souhaité participer au développement de cet outil local, mis en place par l'Observatoire régional de Rhône Alpes. Pour cette deuxième année d'expérimentation sur le plan national, 35 départements représentant 2 090 centres sociaux, ont participé à ce réseau d'échanges et de valorisation des projets de ces structures.

En Essonne, 23 centres sociaux ont été sollicités, 21 ont répondu favorablement et ont accepté de compléter un questionnaire qui permet d'obtenir un échantillon représentatif de l'action de ces structures dans le département.

Les données recueillies ont alimenté une 1ère analyse partagée restituée au travers de la plaquette qui vous est proposée. Au delà de la présentation des besoins des centres sociaux en terme d'accompagnement, cette étude met en exergue le rôle de levier essentiel de la politique familiale que jouent ces structures, au travers de la mise en œuvre de leur projet social.

Raynal Le May,
Directeur Général
Caisse d'Allocations familiales
de l'Essonne

Fathi Benjebria,
Président
Fédération des centres sociaux
et socio-culturels de l'Essonne

CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL

SUR SON TERRITOIRE D'IMPLANTATION, LE CENTRE SOCIAL, C'EST :



- Un équipement de **proximité**, qui veille à l'**accueil** des personnes et des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- Un lieu de **rencontres** et d'**échanges** entre les **générations**, un lieu d'**animation** de la vie sociale locale, qui favorise la démocratie de proximité.
- Un équipement qui favorise l'**initiative des habitants** et leur implication dans des dynamiques de **développement social** et dans des actions collectives.
- Une équipe d'animation composée de **professionnels** et de **bénévoles** engagés dans les actions et la gouvernance du projet, et dans des partenariats de territoire.
- Un lieu de promotion de valeurs et de principes comme le respect de la **dignité humaine**, la **solidarité**, la neutralité, la mixité et la participation.

DES TEXTES FONDATEURS SUR LES CENTRES SOCIAUX

Pour la FCSF:

la Charte fédérale d'Angers de juin 2000

« Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. » *extrait*

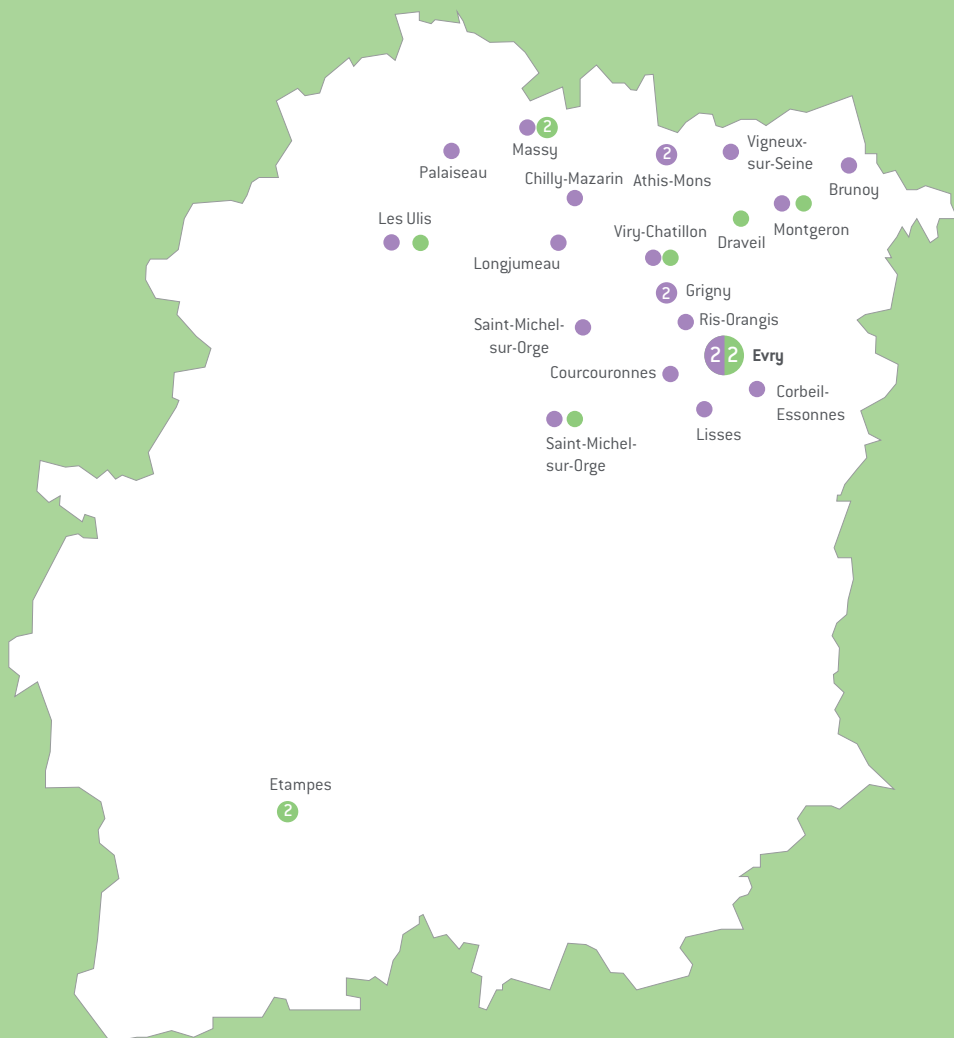
Pour les Caf :

la circulaire Animation Vie Sociale de juin 2012 (LCAVS)

« [les centres sociaux] poursuivent trois finalités [...] :
- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain. » *extrait*

RÉPARTITION DES CENTRES SOCIAUX EN ESSONNE



- centres sociaux agréés ayant participé à SENACS 2013
- autres centres sociaux agréés

PROJET : GÉNÉRALITÉS

UN PROJET ET UN RÉSEAU



C'est la Caf qui, sur la base du projet social qui lui est présenté, décide de l'agrément d'un centre social, pour une durée maximale de quatre ans.

Le projet social est élaboré en lien avec des habitants et les partenaires à l'échelle de son territoire d'intervention. La demande de renouvellement de l'agrément est l'occasion d'évaluer la pertinence du projet précédent et d'établir un diagnostic participatif et partagé, afin de définir des axes stratégiques d'intervention et un plan d'actions. Le projet social pluriannuel décline des actions diverses au plus près des besoins ou des intérêts des habitants. Au delà du seul agrément, la Caf soutient et accompagne la vie des centres sociaux.

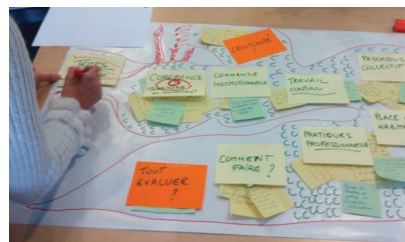
90%

bénéficient d'un agrément d'une durée supérieure ou égale à 3 ans contre 85% sur le plan régional.



32 centres agréés en 2011, dont **28** adhérents à la Fédération des centres sociaux de l'Essonne.

Sur les 21 centres sociaux qui ont répondu au questionnaire, 20 sont adhérents à la Fédération. Ils s'organisent en réseau à différentes échelles du territoire pour mutualiser et fédérer des initiatives communes, faire valoir les centres comme acteurs-contributeurs des dynamiques territoriales et développer le pouvoir d'agir des habitants.



20/21 centres sociaux sont implantés en TERRITOIRE URBAIN.

- 10 à l'échelle du quartier,
- 10 sur un territoire communal,
- 1 centre social agit à l'échelle départementale (centre social géré par l'Association départementale des gens du voyage de l'Essonne).

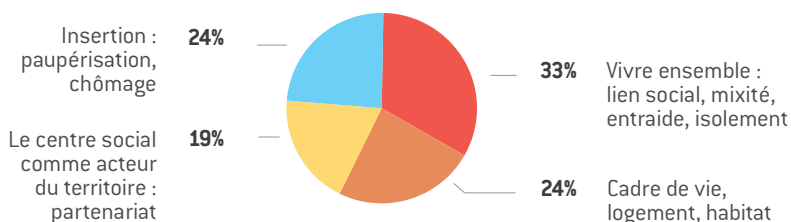
Les centres sociaux sont tous implantés dans le nord du département à l'exception d'un seul dans le sud Essonne.

70%

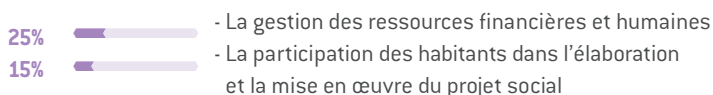
des centres sociaux sont situés en territoire POLITIQUE DE LA VILLE et perçoivent à ce titre des financements dédiés.

PROJET : GÉNÉRALITÉS

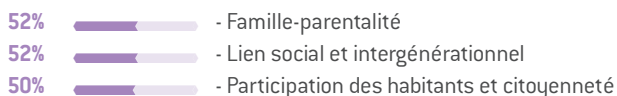
COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LA PROBLÉMATIQUE PRINCIPALE SUR VOTRE TERRITOIRE CETTE ANNÉE ?



COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LA PROBLÉMATIQUE PRINCIPALE POUR VOTRE CENTRE SOCIAL CETTE ANNÉE ?



QUELS SONT LES AXES PRIORITAIRES DU PROJET SOCIAL EN COURS ?



DES AXES EN ADÉQUATION AVEC LES PROBLÉMATIQUES DU TERRITOIRE

Il existe une réelle cohérence entre les axes prioritaires des projets sociaux, les enjeux de territoire et les problématiques identifiées par les centres sociaux dans le cadre des diagnostics partagés. Ce constat confirme leur connaissance

et leur implication sur leur territoire d'intervention. De fait, le lien social est un axe prioritaire pour 52% des centres sociaux et apparaît comme la principale problématique du territoire pour 33% d'entre eux.

PROJET

**PLUS DE 48 000 PERSONNES
ONT PARTICIPÉ EN 2011
AUX ACTIONS PROPOSÉES
PAR LES CENTRES SOCIAUX.**

Les centres sociaux contribuent à traduire, localement, les politiques sociales nationales en s'adaptant au contexte local dans la mise en œuvre de leurs actions. Par ailleurs, les actions des partenaires hébergés par les centres sociaux ont concerné plus de 15 000 personnes.

UNE PRÉSENCE FORTE AUPRÈS DES FAMILLES

ACTIONS PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE



71% des centres sociaux ont une action **PETITE ENFANCE (0-6 ans)** :
lieu d'accueil parents-enfants et/ou des activités d'éveil sportives ou culturelles.



86% des centres sociaux ont une action **ENFANCE (6-11 ans)** :
*- aide aux devoirs
- activités d'éveil sportives ou culturelles
- activités péri-scolaires*



67% des centres sociaux ont une action **PRÉ-ADOS (11-13 ans)** :
activités sportives ou culturelles



52% des centres sociaux ont une action **ADOS (13-16 ans)** :
activités sportives ou culturelles, accompagnement à l'organisation d'événements.

JEUNES ADULTES : UN ACCOMPAGNEMENT AUTOUR DE PROJETS



40% des centres sociaux ont accompagné au moins 3 projets à l'initiative des jeunes.



48% développent une activité d'accompagnement de projets auprès des jeunes adultes (16-25 ans) dans les domaines scolaire, professionnel ou des loisirs.



PROJET

FAMILLE ET PARENTALITÉ



86% des centres sociaux proposent un accompagnement pour un départ en VACANCES. (contre 60% au niveau régional).



100% des centres sociaux mènent un PROJET FAMILLE incluant principalement des sorties familiales et des manifestations festives.



90% des centres sociaux ont des actions autour de la PARENTALITÉ : le plus souvent, il s'agit de groupes de paroles entre parents.



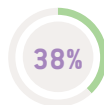
81% des centres sociaux disposent d'un agrément Animation collective familles délivré par la Caf. Néanmoins, un projet familles est mis en place dans tous les centres sociaux et pour 90 % d'entre eux avec un personnel référent spécifique. Le développement de l'axe familles au sein du projet social constitue donc une priorité pour les centres sociaux comptenu des problématiques identifiées.

DÉVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

Les $\frac{3}{4}$ des centres sociaux mènent une action hors-les-murs fondée sur l'écoute (recueil de paroles, diagnostic).



62% des centres sociaux sont associés à des actions collectives directement portées par des habitants.



38% des centres sociaux ont accompagné des actions dont la mise en œuvre a été reprise par les habitants de manière autonome.

ACTIONS LIÉES À DES ENJEUX DE TERRITOIRE

LES CENTRES SOCIAUX SONT EN PRISE DIRECTE AVEC DES ENJEUX DE LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS. DES DYNAMIQUES COLLECTIVES AINSI QUE DES ACTIONS CONCRÈTES SE METTENT EN PLACE POUR RÉPONDRE À LEURS BESOINS ET ENVIES D'AGIR.



76% des centres sociaux ont une action autour de la **SANTÉ**.

Actions de prévention Santé
(*nutrition, hygiène de vie, marche et rando urbaine*).



52% des centres sociaux ont une action autour du **LOGEMENT** et de **L'HABITAT**.

- Anru – restructuration de quartier,
- Permanences juridiques et accès aux droits,
- Actions pédagogiques (*appartement pédagogique, jardin partagé*).



76% des centres sociaux ont une action autour de la lutte contre l'**ISOLEMENT**, l'**EXCLUSION** ET LA **PAUPÉRISATION**.

- Temps de convivialité, d'échanges
(*rencontres, débats, fêtes de quartier, sorties*),
- Accompagnement de projets collectifs
- Permanences, accès aux droits, soutien individuel,
- Mise en place d'une politique tarifaire de manière à garantir une accessibilité financière au plus grand nombre.



48% des centres sociaux ont une action en direction des **SENIORS**.

Accès aux droits et à la santé,
Actions intergénérationnelles.

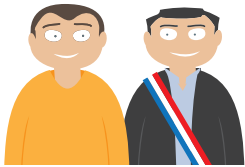


Pour répondre à ces enjeux, des actions sont mises en place :

- un suivi ou un accompagnement individuel,
- des ateliers collectifs d'information et de rencontre avec les partenaires (*bailleurs, codes 91, atelier santé ville, ...*),
- la création de collectifs d'usagers afin de rompre l'isolement.

PARTENARIATS

DIALOGUE ÉLUS-HABITANTS EN ACTES



POUR 36% DES CAS, les rencontres élus/habitants, dont le centre social est à l'initiative, s'instaurent dans le cadre de l'élaboration des diagnostics partagés et sur des thématiques relatives à la vie de quartier.

AVEC LES ASSOCIATIONS D'HABITANTS



85% des centres sociaux travaillent en partenariat avec des associations d'habitants telles que les associations de quartier, de locataires ou de parents d'élèves.

LES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES LOCAUX



Les centres sociaux sont la plupart du temps conventionnés sur actions et non sur le projet global de la structure. Ces subventions non pérennes ne permettent pas de garantir la stabilité financière des structures en gestion associative.

VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE

DES HABITANTS IMPLIQUÉS DANS LES INSTANCES DE PILOTAGE



62% des centres sociaux associent les habitants à l'instance de pilotage ou de gouvernance de leur projet social. Cela représente

194 HABITANTS

- soit une moyenne de 15 habitants par centre qui a une instance de pilotage.

Parmi les 20 centres qui ont répondu à la question, **6 ont une forte participation des habitants dans leur instance de pilotage.**

DE LA CONSULTATION À LA PARTICIPATION.

81 790 PERSONNES de la zone d'influence sont informées des projets,

- **1 157** sont consultées

- **320** contribuent au processus de décision.

Les formations dispensées aux habitants associés à la gouvernance du projet se rapportent à des thèmes relatifs au projet social/diagnostic ou à des actions spécifiques (Asl, Clas).

LE BÉNÉVOLAT, UNE RÉALITÉ INCONTOURNABLE POUR LES CENTRES SOCIAUX



342 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉS

- soit une moyenne de 19 bénévoles par centre.

1 855 HEURES DE BÉNÉVOLAT D'ACTIVITÉ

au total en moyenne par centre.

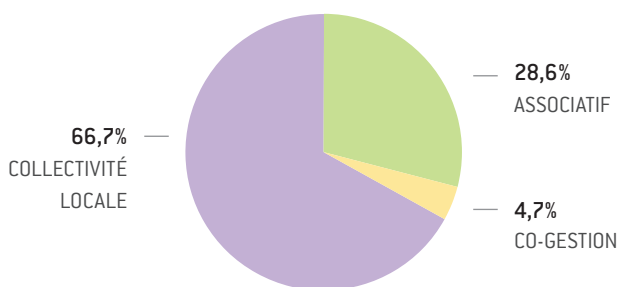
64 BÉNÉVOLES ont été formés

sur des actions spécifiques (*Ateliers socio-linguistiques, Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité*).

Malgré une implication effective des habitants dans le processus de gouvernance du projet social, le développement et la formalisation des instances de pilotage au sein des centres sociaux demeurent une priorité afin de garantir aux habitants une participation active et un réel pouvoir de décision.

VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE

DES MODES DE GESTION DIVERSIFIÉS



Les Centres sociaux sont majoritairement en gestion municipale (66,7%).

Le taux est supérieur à celui de l'Île de France (55,4 %).

C'est le seul département de l'Île-de-France qui compte 1 centre social en co-gestion Caf/ville.

Le centre social élabore et réalise son projet grâce au concours d'une multitude d'acteurs différents et complémentaires. Il y a à la fois des bénévoles (*d'activités ou administrateurs*) et des salariés.

RESSOURCES HUMAINES

514 SALARIÉS

ont travaillé dans les centres sociaux.

- soit **24 salariés** en moyenne
par centre social

- soit **11,2 ETP** en moyenne
par centre social dont 53 % sont
animateurs ou travailleurs sociaux.

*ETP : équivalents temps plein

DES ACTEURS AU SERVICE DU PROJET

Dans le détail et au niveau des équivalents temps plein :

- 3,6 ETP** PILOTAGE DU PROJET SOCIAL
1,2 ETP direction, 2 ETP accueil, 0.3 comptabilité
- 5,7 ETP** ANIMATION
- 1,9 ETP** AUTRES FONCTIONS

TYPES DE CONTRATS

La question de la précarité des emplois (CDD)
peut générer une certaine instabilité (turn over)
au sein des équipes et une difficulté
pour la mise en œuvre du projet social.

- 40%** de vacataires (CDD),
- 27%** de permanents (CDI)
- 18%** de permanents (CDD)

RESSOURCES HUMAINES

LA QUALIFICATION DES DIRECTEURS



50% des directeurs a un niveau I ou II*, correspondant au niveau de qualification exigé par la Lettre circulaire Cnaf du 20 juin 2012.

Parmi les directeurs de niveau III, la totalité dispose d'un DEFA.

A l'instar de la région Île-de-France, le turn over des directeurs est important : en moyenne 3 directeurs par centre social sur 11 ans soit 1 changement tous les 3-4 ans (même temporalité que le renouvellement d'un projet social).

*niveau I : niveau bac+5

niveau II : niveau bac+3 et 4

niveau III : niveau bac+2

RÉFÉRENT FAMILLE

90% des centres sociaux disposent d'un référent famille.

Parmi eux, 68% ont une qualification supérieure ou égale à un niveau III.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DEMEURE UNE PRIORITÉ



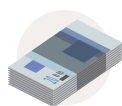
TOUS LES CENTRES SOCIAUX ONT FORMÉ UNE PARTIE DE LEURS SALARIÉS EN 2011.

75 SALARIÉS formés

dont 29,6 % ont bénéficié de formations diplômantes.

FINANCES

BUDGET MOYEN



En **Essonne**, le budget moyen d'un centre social est

de **506 100 €**

En **Île-de-France**, il varie

de **436 845 €**

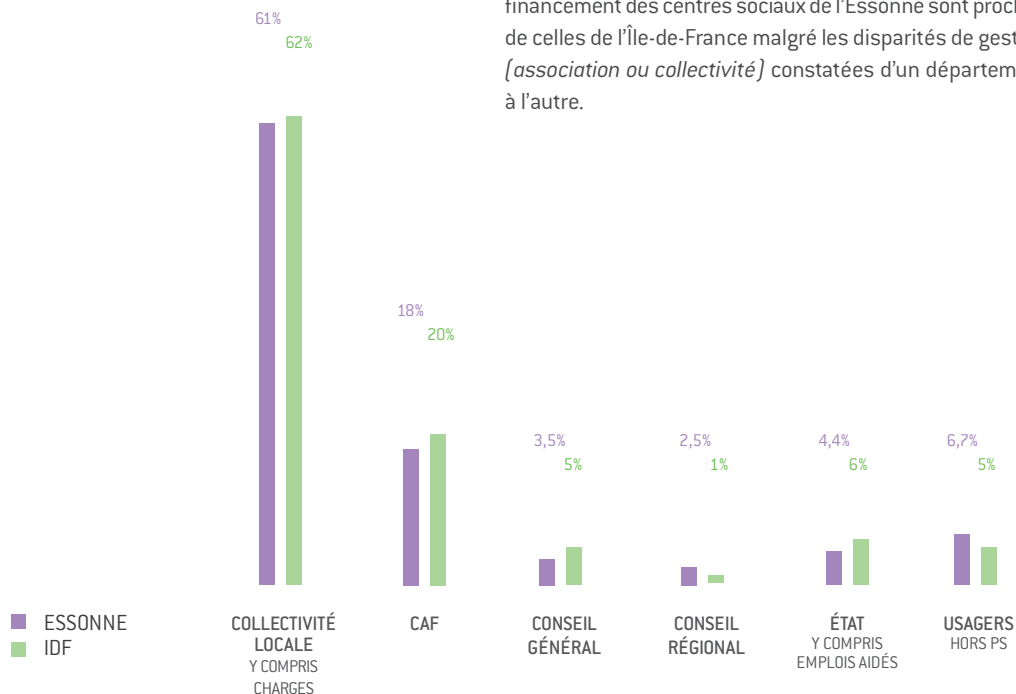
à **630 367 €**.

Sur le **plan national**, il est quant à lui

de **615 000 €**

FINANCEURS

Les principaux financeurs des centres sociaux sont les collectivités locales (*mairie*) et la Caf. Les sources de financement des centres sociaux de l'Essonne sont proches de celles de l'Île-de-France malgré les disparités de gestion (*association ou collectivité*) constatées d'un département à l'autre.



FICHE D'IDENTITÉ

ESSONNE

32 CENTRES

AGRÉÉS PAR LA CAF

28 ADHÉRENTS

À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

21 CENTRES

PARTICIPANT À L'ENQUÊTE

342 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉS

- SOIT 6 PAR CENTRE

514 SALARIÉS > 217 ETP

- SOIT 24,5 SALARIÉS ET 10,3 ETP PAR CENTRE

163 ASSOCIATIONS ACCUEILLIES

- SOIT 7,8 PAR CENTRE

194 HABITANTS ASSOCIÉS À L'INSTANCE DE PILOTAGE

- SOIT 14,9 PAR CENTRE

10,6 M€ DE BUDGET CUMULÉ

506 100 € EN MOYENNE PAR CENTRE

65 DÉBATS ORGANISÉS

ENTRE LES HABITANTS
ET LES ÉLUS DES TERRITOIRES
- SOIT 3 PAR CENTRE

MODE DE GESTION

6 ASSOCIATIF
14 COLLECTIVITÉ LOCALE
1 CO-GESTION

THÉMATIQUES D'ACTIONS-PHARES

-FAMILLES ET ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES
-LIEN SOCIAL, VIE LOCALE ET INSERTION SOCIALE
-ACCUEIL

Le projet SENACS

Le Système National d'Échange des Centres Sociaux (SENACS)-Observatoire des Centres Sociaux concerne 10 territoires pilotes¹. Cette enquête basée sur un questionnaire commun prend appui sur l'expérience menée en Rhône-Alpes depuis 2004.

Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, elle vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux, ce qu'ils sont et ce qu'ils font.

Une mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caf du Rhône pour accompagner cette démarche en lien avec la Cnaf et la FCSF, et pour l'animer dans les territoires pilotes. Localement, des comités de pilotage réunissant a minima Caf et représentation fédérale locale des centres sociaux ont été constitués pour co-produire les analyses.

En 2013, 1 161 centres sociaux sur les 2 090 agréés en 2011 ont été sollicités pour participer à cette expérimentation où il s'agit de « compter autrement », « ne pas tout compter² ». Le taux de réponse national est de 79%, ce qui correspond à un peu plus de 900 centres ayant répondu à l'ensemble des questions.

Coordonnées

Caf de l'Essonne

Service des Aides et Conseils Techniques pour les Interventions Financières

Pôle Animation de la vie sociale et soutien à la parentalité

2, impasse du Télégraphe

91 013 Evry cedex

tél. 01 69 26 89 66

avs-sp.cafevry@caf.cnafmail.fr

www.caf.fr

FDCS 91

4, rue Jules Vallès

91 390 Morsang-sur-Orge

tél. 01 60 16 74 65

fdcs91@wanadoo.fr

http://centres-sociaux91.fr

Retrouvez les coordonnées des centres sociaux, des Caf et des fédérations des centres sociaux + les expériences des centres sociaux + une partie Intranet pour les centres sociaux sur www.senacs.fr

¹ Bouches-du-Rhône, Bretagne, Gironde, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes

² Patrick Viveret, in « Reconsidérer la richesse »

Retrouvez les plaquettes de chaque département francilien sur le site www.senacs.fr



Retrouvez également la plaquette nationale ainsi que les plaquettes locales des 10 sites pilotes :
Île-de-France, Bretagne, Gironde, Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône, Nord, Rhône-Alpes, Poitou-Charentes, Moselle, Midi-Pyrénées.

Création et mise en page : Urbanitude

Photos : Fédération des centres sociaux de l'Essonne

Achévé d'imprimer en Octobre 2013

PROJET



www.senacs.fr

